SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – Centre Marie-Médiatrice
16 mars 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement du Centre Marie-Médiatrice, tenue le 16 mars 2022 à 14 h 15 par visioconférence à Montréal.

PRÉSENTS :

Mme Sonia Lombart	Représentante des groupes sociaux communautaires/DÉCLIC
M. Denis Carignan	Représentant des enseignants
Mme Farinoosh Ghassemi	Représentante des enseignants
Mme ÉmilyJane Blanchette	Représentante des élèves
M. Dany Durocher	Conseiller pédagogique en remplacement de Mme Sofia Kassi

Formant quorum sous la présidence de Mme Sonia Lombart

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

Mme Manon Moreau	Directrice du Centre Marie-Médiatrice
Mme Raymonde Pichette	Secrétaire d'école

SONT ABSENTES :

Mme Florence De Courcy	Représentante des élèves
Mme Véronique Lalonde	Représentante des groupes socio-économique/Le PITREM
Mme Annie Léonard	Représentante du personnel de soutien/Technicienne en éducation spécialisée
Mme Sofia Kassi	Représentante des professionnels/Conseillère en formation scolaire

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidente, Mme Sonia Lombart, déclare la réunion ouverte à 14 h 20, et ce, après avoir constaté le quorum et s'être assurée que tous les membres aient reçu leur convocation dans les délais prévus.

Étant donné que Mme ÉmilyJane Blanchette, représentante des élèves est nouvelle au conseil d'établissement et que M. Dany Durocher agit à titre de substitut en l'absence de Mme Sofia Kassi, Mme Lombart propose que chacun se présente.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Sonia Lombart, présidente du conseil d'établissement procède à la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Denis Carignan, appuyé par Mme Farinoosh Ghassemi que l'ordre du jour du 19 janvier soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité (08-CE-2021-2022)

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2022
4. Représentantes des élèves au conseil d'établissement – Suivi
5. Priorités du Centre Marie-Médiatrice pour l'année 2021-2022 – Suivi
   - 5.1 Formation hybride
   - 5.2 Code de vie
   - 5.3 Projet DÉCLIC
6. Projet éducatif
7. Adoption de la résolution - 2021-2022-001 – Achat de dictionnaires et de livres pour la bibliothèque
8. Adoption de la résolution - 2021-2022-002 – Achat de chaises (4) pour le secrétariat

9. Adoption de la résolution – 2021-2022-003 – Répartition des montants reçus par le Centre Marie-Médiatrice du CSSDM pour les mesures dédiées et protégées

10. Période de questions

11. Varia

12. Levée de la réunion

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 JANVIER 2022

IL EST PROPOSÉ par Mme Farinoosh Ghassemi, appuyé par M. Denis Carignan, que le procès-verbal de la rencontre du 19 janvier 2022 soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité (09 -CE-2021-2022)

4. REPRÉSENTANTS DES ÉLÈVES AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – SUIVI

Mme ÉmilyJane Blanchette se propose à titre de représentante des élèves au conseil d'établissement. Mme Florence De Courcy s'est aussi proposée à titre de représentante au conseil d'établissement, mais celle-ci n'a pu se présenter à la rencontre d'aujourd'hui.

5. PRIORITÉS DU CENTRE MARIE-MÉDIATRICE POUR L'ANNÉE 2021-2022 – SUIVI

Mme Manon Moreau, directrice du Centre Marie-Médiatrice dépose les documents suivants : Le nouvel horaire en formation hybride ainsi que le projet éducatif qui a été approuvé le 15 mars 2022 lors de l'assemblée générale des enseignants.

5.1 FORMATION HYBRIDE

Le 1er mars dernier, suite à une discussion concernant les propositions faites par le comité hybride et le CPEPE à l'ensemble des enseignants, le choix de l'horaire à mettre en place et qui a été adopté est le suivant : Périodes 1,2,3 : privilégier le présentiel et la période 4 : privilégier le virtuel. La 4e période sera aussi dédiée aux activités présentielles de nos organismes psychosociaux pour nos élèves. La formation hybride permettra une meilleure adaptation pour les élèves en ce qui a trait à la conciliation études-travail-famille et permettra plus de souplesse. L'application de la formule de formation hybride se fera à compter du 4 avril 2022 en projet pilote et sera analysé en juin 2022.

Pour les périodes du soir, aucune modification n'est apportée.

Mme Moreau mentionne que pour les 3 premières périodes, les étudiants seront en présentiel et si pour certaines raisons, les étudiants ne peuvent être présents, ils pourront étudier à distance. À la 4e période, les étudiants pourront communiquer avec les enseignants pour les questions.
De plus, à la 4e période, les étudiants auront accès au soutien pédagogique et aux activités tenues par les organismes tels que : Déclic, Pact de rue et Carrefour Jeunesse Emploi.

Après discussion, les membres du conseil acceptent à l'unanimité l'horaire proposé comme suit :

Période 1 : de 8 h 20 à 9 h 20
Période 2 : 9 h 25 à 10 h 25
Période 3 : 10 h 30 à 11 h 30
Période 4 : 11 h 40 à 12 h 40
Période 5 : 13 h 40 à 14 h 40
Période 6 : 14 h 45 à 15 h 45

5.2 CODE DE VIE

Le code de vie sera modifié lorsque l'ensemble du projet concernant la formation hybride sera mis en place.

5.3 PROJET DÉCLIC

Mme Sonia Lombart mentionne que les activités ont recommencé en présentiel et que cela fonctionne bien. Il y a de la nouveauté telle que la robotique, les jeux vidéo et des activités ludiques qui seront mis en place, et cela, toujours dans un climat de saine habitude de vie.

De plus, chaque mardi, les activités auront lieu dans les locaux de Déclic qui seront aménagés afin d'être plus confortables et ainsi, offrir aux étudiants le sentiment d'un bien-être à l'école.

M. Denis Carignan demande si le Projet Parcours est toujours offert, car il n'est pas facile d'avoir l'information. Mme Lombart confirme que le Projet Parcours a bien lieu. Mme Moreau mentionne que pour l'instant deux élèves font partie du Projet Parcours.

Mme Lombart mentionne que Déclic a besoin de locaux et souligne l'importance d'avoir des locaux plus petits pour les besoins ponctuels. Pour l'instant Déclic va utiliser le local 102 ou 104.

D'autre part, Mme Lombart nous mentionne que dans le cadre d'activités culturelles, le Musée des Beaux-Arts de Montréal offre des ateliers à raison d'une journée par mois pour des groupes de 8 personnes.

6. PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif est une volonté du MELS et les Centres de services scolaire doivent se doter d'un projet éducatif. Le projet éducatif présentement en cours vient à échéance en juin 2022.
Le document du projet éducatif a été déposé et Mme Moreau en fait la lecture. Elle donne les grandes lignes notamment les objectifs, les moyens, les orientations, les actions, les conditions de réalisation et les résultats souhaités.

Lors de l'assemblée générale des enseignants du 15 mars dernier, le projet éducatif a été approuvé.

IL EST PROPOSÉ par M. Denis Carignan, appuyé par Mme ÉmilyJane Blanchette d'adopter le projet éducatif tel que déposé.

Adopté à l'unanimité (**10-CE-2021-2022)**

7. ADOPTION DE LA RÉSOLUTION – 2021-2022-001 – ACHAT DE DICTIONNAIRES ET DE LIVRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE

IL EST PROPOSÉ par Mme Farinoosh Ghassemi, appuyé par Mme ÉmilyJane Blanchette et adopté à l'unanimité que la somme d'argent provenant d'un don de la Caisse Desjardins au montant de 2475 $ soit transférée du fonds 4 au fonds 1 pour payer les frais relatifs à l'achat de dictionnaires 1,290.09$, de livres pour la bibliothèque 587.17$ ainsi que du mobilier pour la bibliothèque 597.74$, et ce, sur présentation des factures

.

Adopté à l'unanimité (**11-CE-2021-2022)**

8. ADOPTION DE LA RÉSOLUTION – 2021-2022-002 – ACHAT DE CHAISES (4) POUR LE SECRÉTARIAT

IL EST PROPOSÉ par M. Denis Carignan, appuyé par Mme Sonia Lombart et adopté à l'unanimité qu'une somme d'argent soit transférée du fonds 4 au fonds 1 pour payer les frais relatifs à l'achat de quatre (4) chaises (au montant de 241.80 $ chacune excluant les taxes) pour le secrétariat, et ce, sur présentation des factures.

Adopté à l'unanimité (**12-CE-2021-2022)**

9. ADOPTION DE LA RÉSOLUTION – 2021-2022-003 – RÉPARTITION DES MONTANTS REÇUS PAR LE CENTRE MARIE-MÉDIATRICE DU CSSDM POUR LES MESURES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES.

Le conseil d'établissement du Centre Marie-Médiatrice confirme que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a alloué à l'établissement dans le cadre des mesures dédiées et protégées, un montant de 36,899. $

Le conseil d'établissement du Centre Marie-Médiatrice confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Veuillez prendre note que ce montant ne couvre que les mesures dédiées et protégées suivantes :

- Soutien additionnel à la consolidation des apprentissages et à l'engagement scolaire (mesure 15021 volets 1, 2 et 3) (18,854 $);
- Bien-être à l'école et dans les centres de formation (Mesure 15022) (10,648 $);
- Sorties scolaires en milieu culturel (Mesure 15186) (7,397 $);
-

IL EST PROPOSÉ par Mme Farinoosh, appuyé par Mme ÉmilyJane Blanchette et adopté à l'unanimité la résolution – 2021-2022-003 sur la répartition des montants reçus par le centre Marie-Médiatrice du CSSDM pour les mesures dédiées et protégées.

Adopté à l'unanimité (**13-CE-2021-2022)**

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée.

11. VARIA

Aucun point n'est ajouté.

12. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 15 h 30. Proposée par Mme Sonia Lombart.

Sonia Lombart, Présidente **Manon Moreau, Directrice**